

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 décembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013**

**2013 CAB-MA 28** : Subvention (8 500 euros) à l'association Institut Tout Monde (7e) pour le développement d'un programme d'action de sensibilisation des lycéennes et lycéens.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Institut Tout Monde, dont le siège social est situé 27 boulevard Saint Germain 75007 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8 500 euros est attribuée à l'association Institut Tout Monde, 27 boulevard Saint Germain 75007 Paris, pour le développement d'un programme d'action de sensibilisation des lycéennes et lycéens autour de la traite négrière de l'esclavage et des abolitions et la remise du prix littéraire intitulé « Prix Edouard Glissant » en décembre 2013.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.